



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

textile et habillement

Question écrite n° 10960

## Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation de l'usine Gerbe à Saint-Vallier (71), réputée pour la qualité de ses produits et de son savoir-faire. Cette entreprise est mise en liquidation judiciaire parce que le directoire du Consortium de développement et de réalisation, chargé de gérer les actifs industriels du Crédit Lyonnais, refuse d'accorder les moyens financiers nécessaires à la mise en oeuvre d'un projet industriel prenant en compte la nécessité de procéder aux investissements permettant d'adapter les produits aux exigences du marché. Ce refus, surtout motivé par un souci de gestion financière, pourrait avoir de graves conséquences pour l'emploi et l'activité économique de la ville de Saint-Vallier. Une reprise après dépôt de bilan ne donne aucune garantie pour la pérennité des emplois et l'usine risque de perdre son haut potentiel technologique et son savoir-faire. Les employés de l'usine Gerbe, la population de Saint-Vallier, les élus ne peuvent accepter de payer si cher les conséquences de la mauvaise gestion du Crédit Lyonnais. Rien ne justifie qu'une entreprise performante, utile au développement de la vie locale, soit ainsi sacrifiée sur de seuls critères financiers. En conséquence il lui demande de mettre tout en oeuvre pour sauvegarder l'emploi et le potentiel industriel de l'usine Gerbe.

## Texte de la réponse

La société Gerbe, dont l'actionnaire principal est le Consortium de Réalisation (CDR), qui gère certains actifs industriels du Crédit Lyonnais, vient effectivement d'être placé en redressement judiciaire, avec une période d'observation de six mois. Cette entreprise, spécialisée dans la fabrication de collants commercialisés en distribution sélective, connaît des difficultés depuis quelques années. Plusieurs plans sociaux se sont succédés et le chiffre d'affaires a régulièrement chuté. Les pertes se sont accumulées. Les difficultés structurelles de l'entreprise, dans un climat de dégradation du marché du collant, et la très mauvaise conjoncture de l'automne 1997, ont entraîné une détérioration des comptes de la société et empêché les processus de cession engagés depuis près d'un an. Le bilan de la société a donc été déposé. Les services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et, en son sein, ceux du secrétariat d'Etat à l'industrie, suivent ce dossier avec la plus grande attention et des solutions pour assurer la survie de cette entreprise sont activement recherchées, étant donné son importance régionale pour l'emploi et sa position sur le secteur du collant haut de gamme. Même si la gestion passée de l'entreprise n'a visiblement pas été optimale, la marque Gerbe reste reconnue et peut constituer un solide tremplin pour un repreneur dynamique. Dans le cadre de la décision qu'aura à prendre le tribunal de commerce, l'action des pouvoirs publics visera à favoriser l'émergence du projet le plus favorable en termes d'emplois maintenus, et présentant le plus de cohérence stratégique, garantie de viabilité à long terme.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Gerin](#)

**Circonscription :** Rhône (14<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10960

**Rubrique** : Industrie

**Ministère interrogé** : économie

**Ministère attributaire** : économie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 2 mars 1998, page 1128

**Réponse publiée le** : 20 avril 1998, page 2237